

Brussels, 10 June 1965
IP (65) 109

Embargo: 3 p.m., Friday,
11 June 1965

PRESS RELEASE

SOCIAL POLICY AND MEDIUM-TERM ECONOMIC POLICY

Extracts from address by M. Levi Sandri,
Vice-President of the EEC Commission, at
the 49th International Labour Conference

Geneva, 11 June 1965

M. Levi Sandri, after reviewing the medium-term economic policy, said that two fundamental problems were likely to confront the majority of the EEC countries in the next five years.

The first was an expected slowdown in the growth of the working population. Persistent strains were likely in the sphere of employment, particularly in connection with other serious problems arising from structural changes in the various economic sectors and from the need for better-qualified manpower. Consequently, there was a need to ensure that the apparatus of production became better able to satisfy demand. Vocational training would play an important role here. With this in view, the EEC Commission recently approved two action programmes, one for training in agriculture and the other for industry and commerce. As far as the Community's institutions are concerned, these programmes contribute to implementation of the common training policy provided for by the Treaty of Rome. In this connection the speaker also referred to the proposals recently drawn up by the EEC Commission to broaden the operations of the European Social Fund (1).

The second main problem of the next few years, which the medium-term economic policy would have to take into account, was the considerable effort that would be called for in the matter of public and other investments. It was necessary to increase productivity and to develop what are known as "collective needs":

(1) See Press Release IP(65)18, 28 January 1965

transport infrastructure, education, health and town planning. A selection must be made, for needs were likely to exceed available resources, and it was important that savings should be promoted and utilized to the best advantage.

M. Levi Sandri also referred to the special place that an incomes policy was bound to occupy in the programme of medium-term economic policy. Work on this policy was still at the initial stage, but he thought it could be safely said that an incomes policy would have to be conceived on an overall basis. In other words, a wage policy was not enough - it was necessary to have a policy for all income, including profits, unearned income and dividends, that is to say also embracing income from self-employment and capital. Furthermore, the wage policy could not entail any limitation of the independence of workers' and employers' associations. The thing to do was to establish or intensify relations, in the most suitable form, between these associations and the public authorities; thorough and frank confrontation of viewpoints could then take place leading to collective bargaining action which would be in conformity with general economic policy.

Towards European confederations of workers and employers

M. Levi Sandri went on to discuss the active participation of the representatives of both sides of industry in Community life and action. He recalled that the EEC Commission had always associated the representatives of industry with its work on social matters. This was demonstrated by the number of tripartite or joint committees in operation. Such collaboration had been made possible by the setting up of the European Secretariats and European liaison offices of the various national organizations of workers and employers. These offices and secretariats should be the nucleus of true European confederations playing the same role in the Community as the unions and employers' associations did in the individual countries. The time had come to move forward from secretariats and liaison offices to proper organizations, so that the structure of social institutions should not lag behind the economic integration of Europe.

In other words, said M. Levi Sandri, the national organizations should already be contemplating handing over those tasks that must be tackled and solved at European level to organizations operating on that level. He envisaged European agreements to settle certain aspects of labour relations now ripe for harmonization and to co-ordinate employment policy at Community level. The need for such co-ordination was becoming more manifest every day. For example, even measures relating to the free movement of workers could no longer be considered in isolation, but had to take their place in a balanced policy of economic development backed up by an employment policy co-ordinated at Community level.

Bruxelles, 10 juin 1965
IP (65) 109

Embargo: vendredi 11 juin, 15h

INFORMATION A LA PRESSE

POLITIQUE SOCIALE ET POLITIQUE ECONOMIQUE A MOYEN TERME

Extraits du discours prononcé par M. Levi Sandri,
Vice-Président de la Commission de la CEE à l'occa-
sion de la 49ème Conférence Générale de l'Organisa-
tion Internationale du Travail

(Genève, 11 juin 1965)

Politique sociale et politique économique à moyen terme

En prenant la parole avant la 39ème Conférence Générale de l'Organi-
sation Internationale du Travail, M. Levi Sandri après avoir rappelé les
caractéristiques principales du programme de politique économique à moyen
terme, a constaté que l'évolution des cinq prochaines années semble devoir
être caractérisé, pour la majeure partie des pays de la CEE, par deux pro-
blèmes fondamentaux.

Le premier est constitué par un ralentissement prévu dans le rythme
d'accroissement de la population active. Ceci fait prévoir des tensions
persistantes dans le domaine de l'emploi, en relation notamment avec d'au-
tres graves problèmes découlant des modifications structurelles qui inter-
viendront dans les divers secteurs économiques et de la nécessité d'une
amélioration qualitative de la main-d'oeuvre. D'où également la nécessité
d'une politique appropriée visant à stimuler le développement d'un appareil
de production à même de mieux répondre aux besoins de la demande. Le dévelop-
pement de la formation professionnelle devra jouer à cet égard un rôle im-
portant. C'est dans cet esprit que la Commission de la CEE a approuvé récem-
ment deux programmes d'action - l'un relatif à la formation professionnelle
agricole et l'autre intéressant le secteur industriel et le secteur commer-
cial - qui s'inscrivent, pour ce qui concerne les institutions communautai-
res, dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique commune de forma-
tion professionnelle prévue par le Traité de Rome. A ce propos, je voudrais
aussi rappeler l'action que le Fonds social européen sera appelé à accomplir
toujours plus sur la base du projet de réforme établi récemment par la Com-
mission de la C.E.E. (x)

Le deuxième grand problème qui paraît devoir s'imposer dans les prochaines années et dont le programme de politique à moyen terme devra tenir compte, c'est le problème de l'effort considérable qui devra être poursuivi en matière d'investissements et notamment d'investissements publics. Cet effort résulte à la fois de la nécessité d'accroître la productivité et du développement de ce qu'on a appelé les "besoins collectifs": infrastructure de transports, enseignement, santé, urbanisme. Il pose des problèmes de choix, car les besoins risquent d'excéder les ressources permettant de les satisfaire, et souligne la nécessité d'un développement et d'une utilisation adéquate de l'épargne.

Je voudrais encore mentionner que dans le cadre du programme de politique économique à moyen terme, une importance particulière sera également donnée, selon toute probabilité, à la politique des revenus. Les travaux dans ce domaine en sont encore au stade initial, mais je pense qu'il n'est pas hasardeux de dire qu'en tout cas, une politique des revenus devra être conçue en termes globaux. Autrement dit, on ne pourra pas prévoir seulement une politique des salaires, mais une politique de tous les revenus, y compris les profits, les rentes et les dividendes, c'est-à-dire également les revenus du travail non salarié et du capital. D'autre part, pour ce qui concerne la politique des salaires, toute limitation, de quelque nature que ce soit, à l'autonomie des organisations syndicales des travailleurs et des employeurs devra être exclue. Il s'agira plutôt d'instaurer ou d'intensifier, sous les formes les plus appropriées, les rapports entre ces organisations et les pouvoirs publics, afin de parvenir, grâce à une confrontation franche et complète des points de vue, à une action - dans le domaine de la négociation collective sur les salaires - conforme à la politique économique générale.

Pour des confédérations européennes des travailleurs et des employeurs

Abordant ensuite le problème de la participation active des représentants des employeurs et des travailleurs à la vie et à l'action communautaire, M. L. Sandri a rappelé que la Commission de la CEE a toujours associé ces représentants à ses propres travaux en matière sociale. La preuve en sont les nombreux comités, tripartites ou paritaires, qui existent et fonctionnent. Cette collaboration a été rendue possible par la constitution de secrétariats européens et de bureaux européens de liaison des différentes organisations nationales de travailleurs ou d'employeurs. Ces bureaux et ces secrétariats devraient être le premier noyau de véritables Confédérations européennes, appelées à remplir au niveau communautaire cette fonction qui est propre aux organismes professionnels au niveau national. Le moment est désormais venu, à mon avis, pour que cette évolution - conduisant de simples secrétariats ou bureaux de liaison à de véritables organisations - s'accomplisse de telle façon que la structure des institutions sociales ne reste pas en retard par rapport au développement de l'intégration économique de l'Europe.

Il faut, en d'autres termes, que les organisations nationales affrontent désormais le problème du passage de celles de tâches qui doivent être affrontées et résolues seulement au niveau européen à des organismes constitués au niveau communautaire. Je pense, à ce propos, à la conclusion d'accords à caractère européen, pour la réglementation de certains aspects du rapport de travail mais désormais pour une harmonisation, ainsi qu'à une

coordination, au niveau communautaire, des politiques de l'emploi - coordination dont la nécessité est chaque jour plus manifeste. En réalité, même les mesures relatives à la libre circulation des travailleurs ne peuvent plus être considérées isolément, mais doivent s'inscrire dans le cadre d'une politique équilibrée de développement économique, ayant pour corollaire une politique de l'emploi coordonné au niveau de la Communauté.
